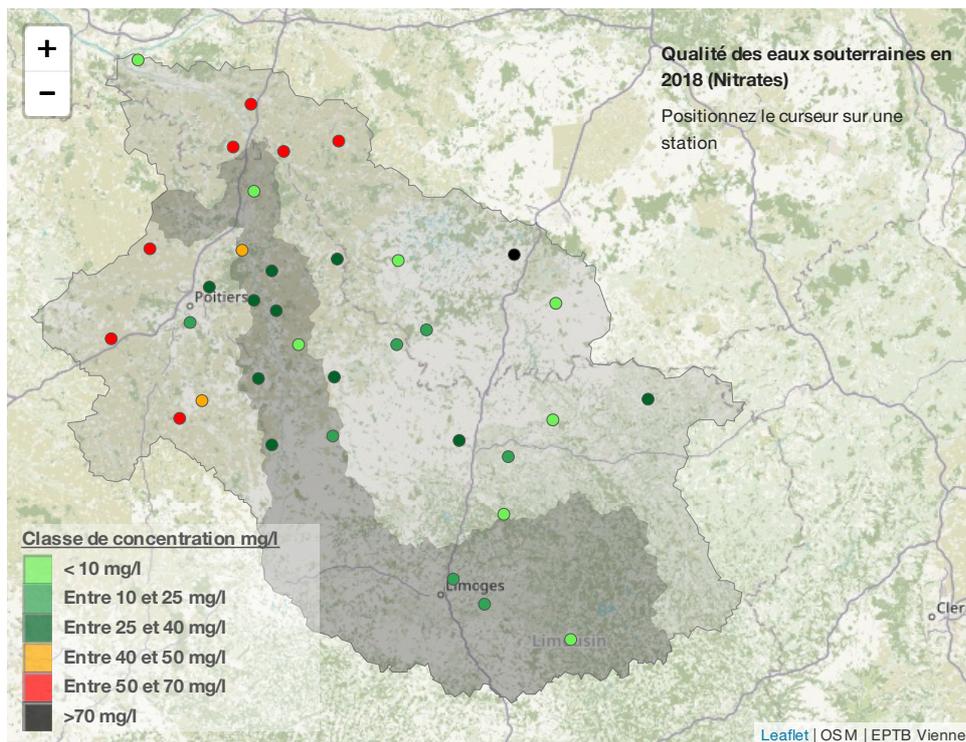


Nitrates dans les eaux souterraines

Imprimer la page

Fichier PDF

Carte



Commentaire / Analyse :

Même si la majorité (78 %) des stations présente une concentration moyenne annuelle inférieure à 40 mg/l, 12% des stations, situées principalement sur les bassins du Clain, de la Vienne Tourangelle et de la Creuse aval, affichent une concentration supérieure à 50 mg/l et 4% supérieur à 70 mg/l.

Dans les eaux souterraines, l'évolution des teneurs en Nitrates est relativement lente. En effet, le transfert de Nitrates varie selon les caractéristiques des nappes souterraines. La fertilisation agricole et dans une moindre mesure les rejets urbains, domestiques et industriels sont les causes des teneurs élevées mesurées dans les nappes.

Définition :

La présence des nitrates dans les eaux est prioritairement liée aux activités agricoles (engrais chimiques), et également des eaux usées urbaines. Elle peut gêner la production d'eau potable. En effet, la concentration en nitrates dans l'eau potable ne doit pas dépasser 50 mg/l.

Classes de concentrations : (source SOeS)

- 10 mg/l est la teneur maximale naturelle en nitrates d'une nappe, sans pollution anthropique. Les autres seuils sont normés par les différentes directives européennes :

- 25 mg/l comme valeur guide,

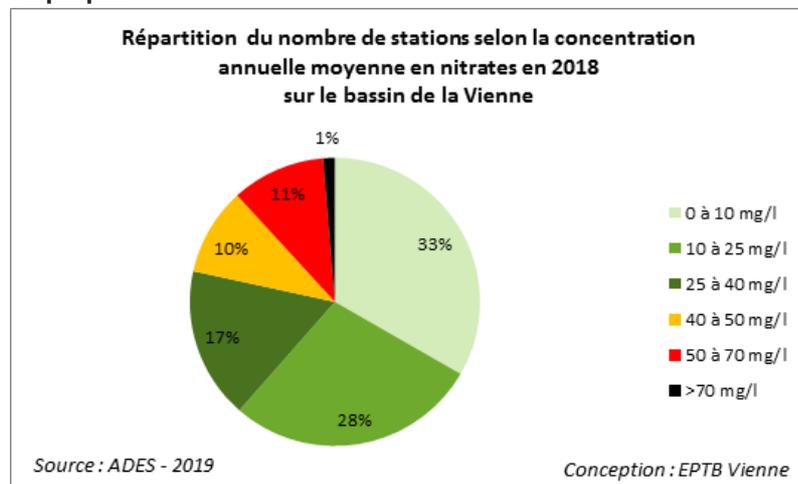
- 40 mg/l comme seuil d'action,

- 50 mg/l comme seuil maximal pour un bon état des eaux souterraines, et également teneur maximale admissible pour l'eau destinée à la consommation humaine.

Source :

BRGM : Base de données ADES - Données de l'année 2018

Graphique :



Commentaire graphique :

Pour des raisons de sécurité vis-à-vis de la ressource distribuée, (points de prélèvements pour l'eau potable) l'ensemble des points étudiés ne sont pas représentés sur la carte.